



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL n° 2014/14

**Demande de crédits supplémentaires
au budget de fonctionnement et au compte des investissements
de l'exercice 2014**



Crediteasy.ch

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour être en conformité avec le Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, la Municipalité vous soumet ci-après une demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2014.

Rappel

La raison d'être de ce préavis se base sur les articles suivants du règlement précité :

Chapitre II Budget de fonctionnement

Art. 10 - Dépassement de crédit

La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil Général ou Communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11

La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil Général ou Communal.

Chapitre III Crédits d'investissements

Art. 16 - Investissements

La Municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés.

Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil Général ou Communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

Analyse

L'inventaire détaillé ci-après justifie les raisons de ces demandes. Il suit la structure des comptes communaux. En règle générale, il prend en considération les comptes dans lesquels un dépassement de plus de Fr. 10'000.- a été constaté lors du contrôle budgétaire du 24 octobre 2014.

1. CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

160 TOURISME

Demande n° 1	
Honoraires et expertises	
Compte n° 160.3185	
Montant figurant au budget 2014 :	Fr. 0.--
Crédit complémentaire demandé :	Fr. 31'050.--
<u>Argumentation</u>	
Suite aux oppositions du projet "coulée verte" à Villars, la Municipalité, en collaboration avec Télé-Villars-Gryon SA, a commandé pour Fr. 21'050.-- une étude pour une animation quatre saisons sur le	

site de Chaux-Ronde auprès de l'entreprise Dianeige. Cette entreprise accompagne les projets d'aménagement touristique des territoires de montagne allant de la conception (Master plan 4 Saisons, plans d'exécution), à la maîtrise d'œuvre des travaux (aménagement de pistes de ski, retenues collinaires, systèmes de neige de culture, activités outdoor), en passant par la mise en exploitation du site touristique (audit, technique de production et travail de la neige).

Pour Fr. 10'000.--, un relevé des courbes de terrain et piquetage du projet d'une future nouvelle piste de luge a été réalisé. Cette opération est un passage obligé afin de pouvoir calculer les pentes et les volumes de terre à aménager afin de présenter ainsi un projet un peu plus abouti lors de la prochaine commission de suivi du PPA des Hauts.

420 SERVICE DE L'URBANISME

Demande n° 2	
Honoraires et expertises	
Compte n° 420.3185	
Montant figurant au budget 2014 :	Fr. 170'000.--
Crédit complémentaire demandé :	Fr. 300'000.--
<u>Argumentation</u>	
Le montant de Fr. 170'000.-- inscrit au budget est une enveloppe globale pour tous les mandats extérieurs.	
Les comptes indiquent que Fr. 300'000.-- ont été dépensés pour l'étude du glissement d'Arveyes, un dossier piloté par le Canton, payé par nos soins et subventionné ensuite à hauteur de 90 % (environ Fr. 275'000.--) dans le compte 420.4510. Les autres dépenses enregistrées ici touchent le PPA du Lombard (Fr. 45'000.--) et le plan de quartier (PQ) Rte d'Aigle (Fr. 17'000.--) qui, à terme, seront refacturées aux propriétaires. Le montant prévu pour les frais d'avocat est conforme aux estimations, soit Fr. 57'000.-- et le PPA du village d'Ollon a coûté Fr. 20'000.--.	
Au final, si on déduit la subvention cantonale, la charge communale pour ce compte est de Fr. 180'000.-- au lieu des Fr. 170'000.-- inscrits au budget.	

450 TRAITEMENTS DES DECHETS

Demande n° 3	
Achat petites machines et matériel	
Compte n° 450.3114	
Montant figurant au budget 2014 :	Fr. 48'000.--
Crédit complémentaire demandé :	Fr. 23'000.--
<u>Argumentation</u>	
Ce dépassement concerne l'achat de poubelles requins (Fr. 1'630.--/unité - capacité de 70 l. et Fr. 2'174.-- pour 110 l., équipées de cendrier et distributeurs de sac à crottes) qui a été nécessaire pour terminer le remplacement des poubelles publiques de rue.	

Demande n° 4
Achat de fournitures diverses
Compte n° 450.3139
Montant figurant au budget 2014 : Fr. 6'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 20'000.--
<u>Argumentation</u> Le dépassement est principalement dû à l'achat de sacs prétaxés expédiés par le biais du tous-ménage « Recyclo », et aux envois effectués aux propriétaires de résidences principales et personnes soumises à la Taxe de séjour.

502 BATIMENTS SCOLAIRES

Demande n° 5
Achats machines et matériel
Compte n° 502.3114
Montant figurant au budget 2014 : Fr. 17'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 20'000.--
<u>Argumentation</u> La création d'une nouvelle UAPE à Villars a nécessité l'acquisition de divers matériels dont un bain-marie pour Fr. 4'500.--. Le solde du dépassement se compose de toute une série de petits montants non prévus au budget.

611 EPOC POLICE-SERV. CANTONAL

Demande n° 6
Achats machines et matériel
Compte n° 611.3114
Montant figurant au budget 2014 : Fr. 200.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 13'200.--
<u>Argumentation</u> Cette dépense supplémentaire provient du changement d'un horodateur à Villars endommagé par un automobiliste peu scrupuleux parti sans laisser son adresse.

Demande n° 7
Prestations fournies par l'EPOC
Compte n° 611.3189.20
Montant figurant au budget 2014 : Fr. 140'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 30'000.--
<u>Argumentation</u> Le crédit supplémentaire sollicité provient du fait que le montant nécessaire à l'engagement des Sécuritas durant la période hivernale avait été sous-estimé au budget 2014.

612 SIGNALISATION ROUTIERE

Demande n° 8	
Entretien signalisation routière	
Compte n° 612.3143	
Montant figurant au budget 2014:	Fr. 20'000.--
Crédit complémentaire demandé :	Fr. 31'700.--
<u>Argumentation</u> Ce montant correspond à la campagne supplémentaire de marquage routier effectuée sur le plateau de Villars. Par ailleurs, la peinture à deux composants utilisée, plus résistante aux contraintes liées aux basses températures, s'avère plus coûteuse que l'habituelle. Elle est toutefois garantie 5 ans.	

711 SECURITE SOCIALE

Demande n° 9	
Achat de fournitures diverses	
Compte n° 711.3139	
Montant figurant au budget 2014:	Fr. 0.--
Crédit complémentaire demandé :	Fr. 17'000.--
<u>Argumentation</u> Ce poste contient les sacs qui, selon l'annexe 2 du Règlement des déchets, sont distribués aux ayants-droits des mesures sociales d'accompagnement liées à l'introduction de la taxe au sac (enfants jusqu'à 36 mois et les personnes au bénéfice d'une attestation ad'hoc).	

730 SANTE PUBLIQUE

Demande n° 10	
Dons et subventions	
Compte n° 730.3650	
Montant figurant au budget 2014:	Fr. 1'000.--
Crédit complémentaire demandé :	Fr. 6'500.--
<u>Argumentation</u> Ce montant correspond à l'achat de défibrillateurs supplémentaires, acquis par la section des Samaritains d'Ollon en vue d'équiper notamment la piscine du Collège de Perrosalle. Pour mémoire, ce crédit avait fait l'objet de demandes et discussions lors d'une précédente séance du Conseil communal.	

Le financement des crédits supplémentaires de fonctionnement, soit **Fr. 492'450.--** a été couvert par la trésorerie courante.

2. CREDITS SUPPLEMENTAIRES POUR INVESTISSEMENTS

Aucun dépassement aux comptes d'investissements n'est à prendre en considération.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 12 décembre 2014,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2014/14,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
-

d é c i d e

d'**ACCORDER** à la Municipalité des crédits supplémentaires de **Fr. 492'450.--** au budget de fonctionnement 2014 conformément aux explications fournies ci-dessus.

Le financement de ces crédits a été ou sera entièrement assuré par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  J.-L. Chollet		Le Secrétaire :  Ph. Amevet
---	---	---

Délégué municipal : M. Jean-Michel Clerc, Municipal

Ollon, le 1er novembre 2014 / JMC / PV / PA